

Compte-rendu du conseil d'école n°1

mardi 10 novembre 2020

Présents :

- M. Farge, directeur de l'école
- Mme Delon, adjointe
- Mme Ollier, adjointe
- Mme Marc, adjointe
- Mme Allain, adjointe
- Mme Puigserver, adjointe
- Mme Herbet, adjointe
- M. Batigne, maire
- Mme Bonnery, conseillère municipale
- Mme Carrière, adjointe mairie
- Mme Grèzes, directrice ALP
- Mme Pull, directrice multi-site ALP
- Mme Averseng, Responsable Petite Enfance SLA
- Mme Silvestre, parent d'élèves élue
- Mme Lepresle, parent d'élèves élue
- Mme Biscaye, parent d'élèves élue
- Mme Cazal, parent d'élèves élue
- Mme Durand, parent d'élèves élue
- Mme Héliès, parent d'élèves élue

Excusés :

- M. Marin, Inspecteur de l'Education Nationale

1. Présentation du conseil d'école

Le conseil d'école est ouvert en visio à 18h afin d'éviter un rassemblement à l'école. Une présentation de ses membres est faite en introduction à la séance.

Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves pour cette année scolaire sont partagés. La participation est assez similaire aux autres années. Le directeur rappelle que les bulletins raturés sont considérés comme nuls.

Participation	
Nombre d'inscrits	201
Nombre de votants	106
Nombre de bulletins blancs ou nuls	21
Nombre de suffrages exprimés (S)	85
Taux de participation	52.74%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	6
Quotient (S/N)	14.17

Les 6 postes de titulaire à pourvoir l'ont été.

2. Organisation pédagogique et effectifs

CIRCONSCRIPTION DE CASTELNAUDARY

ÉTAT DE RENTRÉE 2020.

ECOLE / CommuneRosa Parks – Salles sur l’Hers.....

EFFECTIF TOTAL : 140 élèves

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	EFFECTIF TOTAL DE LA CLASSE	NOMBRE DE CLASSES	MAITRE(S) INTERVENANT DANS LA CLASSE	PES / T1 / T2	JOURS DE PRÉSENCE DU MAÎTRE DANS LA CLASSE				
													L	M	Me	J	V
	10	12	6	-	-	-	-	-	28	Exemple	Ex. H. DUBOIS - 25% (indiquer jour de travail) A. MOREL - 75% (indiquer jour de travail)	T1					
	16	8							24	1	Mme F.Allain – 75% Mme J.Marc – 25%		x	x	¾	X	
		6	17						23	2	Mme C.Herbet – 75% Mme J.Marc – 25%		X	x	¾	x	x
			6	15					21	3	Mme S.Ollier – 100%		x	x	x	x	x
					12	11			23	4	Mme S.Delon – 100%		x	x	x	x	x
						8	16		24	5	Mme C.Puigserver – 100%		x	x	x	x	X
							6	19	25	6	M. D.Farge – 75%(25% direction) Mme J.Marc – 25%		x		¾	x	X
										7							
										8							
	16	14	23	15	12	19	22	19	140	↕	TOTAUX						

AUTRES PERSONNELS

TR ZIL-BD	
AESH	Mme Derrien Clara 20h (Lundi matin/Mardi/Mercredi matin/Jeudi/Vendredi matin)

Remarques :

Effectif légèrement en hausse. À noter l'arrivée d'un AESH supplémentaire, M. Eric Watremez.

3. Situation sanitaire

* Un protocole sanitaire a été mis en place au sein de l'école comme au sein de tous les établissements scolaires de l'académie. Celui-ci, par rapport à celui qui nous a été imposé en début d'année, est légèrement renforcé. Il a été adressé à toutes les familles et permet le renforcement des mesures visant à éviter le brassage des élèves, le lavage des mains et l'instauration du port du masque dès le CP. Cette dernière mesure semble plutôt très bien acceptée par les enfants et les familles sont partenaires dans sa mise en place.

À ce jour, nous ne comptons que deux cas COVID + au sein de l'école. Une communication à toutes les familles est prévue en cas de nouveau cas. Nous sommes en lien avec les services académiques afin de répondre au plus vite à l'éventualité de devoir mettre en place de nouvelles mesures. Nous rappelons qu'il est nécessaire de pouvoir compter sur la collaboration de chacun afin de rester réactifs dans les mesures à prendre.

Des questions relatives à la notion de contact à risque ont été remontées. Il est rappelé qu'en cas de port du masque et de l'application des gestes barrières mentionnés dans le protocole sanitaire, les élèves et le personnel ne peuvent être assimilés à des contacts à risque. Ce qui est validé par le fait qu'à ce jour, aucune chaîne de contamination n'a été recensée au sein de l'école.

Rappel du protocole.

1) Entrer en contact avec la famille de l'élève ou le personnel concerné pour faire préciser :

- La date d'apparition des premiers symptômes s'il est symptomatique
- La date du test s'il est asymptomatique
- Les personnes avec lesquelles le cas confirmé a eu un contact rapproché sans mesures de protection efficace (masque) pendant le temps scolaire et périscolaire, en classe et dans les espaces collectifs. Si le cas est un élève, les autres élèves de la classe ne sont plus considérés comme contacts à risque.

2) Alerter la DSDEN de préférence par mail :

3) Identifier les contacts à risque avec l'aide des personnels de santé Education Nationale

SI LES MESURES DE PROTECTION (PORT DU MASQUE PAR LES PERSONNELS DE FAÇON RIGOUREUSE) SONT RESPECTÉES, LE NOMBRE DE CONTACTS A RISQUE EST TRÈS LIMITE. LES ÉLÈVES DE MOINS DE 11 ANS N'ÉTANT PAS CONSIDÉRÉS COMME CONTACT A RISQUE.

Les jeunes enfants étant peu à risque de forme grave et peu actifs dans la chaîne de transmission du SARS-CoV-2 :

- **les enfants de la classe ne sont plus considérés comme contacts à risque.**
- les adultes intervenant dans la classe ne sont plus considérés comme contacts à risque car le masque fourni par l'EN (catégorie 1 des masques grand public) possède un pouvoir filtrant très satisfaisant (98 %)

4) Renseigner et transmettre la fiche « FT-19bis Occitanie »

Cette étape est essentielle car elle détermine les courriers de l'Assurance Maladie qui seront envoyés aux contacts à risque. Elle est exhaustive et ne peut être modifiée.

5) Prévenir les contacts à risque

6) Information, par la DSDEN, des familles et des personnels contacts à risque sur les mesures à prendre

Je souhaite aussi rappeler la nécessité de respecter les gestes barrière aux abords de l'école. Le port du masque y est obligatoire (nez et bouche couverts) et il vous est demandé de ne pas vous y attarder.

Pour les rencontres avec les enseignants, il nous est demandé de privilégier le distanciel. Des rendez-vous téléphoniques vous seront alors proposés. Les équipes éducatives et les équipes de suivi de scolarité seront elles maintenues en présentiel avec une jauge maximale portée à 6 personnes.

Nous souhaiterions savoir si du gel hydroalcoolique et des lingettes pouvaient être remis à disposition des classes. Le savon dans les toilettes devrait être remis à niveau avant épuisement afin d'éviter des pénuries en cours de journée. La mairie indique qu'une vérification des stocks sera faite et qu'une mise à disposition de gel se fera si possible.

La question du gel se pose du fait d'un manque de pression sur les robinets de l'étage quand ceux-ci sont en utilisation simultanée avec ceux du RDC. La mairie indique que des investigations sont en cours afin d'identifier l'origine du problème et le régler.

Concernant le port du masque, nous constatons une adaptation rapide et efficace chez les enfants. Il est important de rappeler que les enfants doivent avoir 2 masques par jour minimum (1 en supplément en cas de casse d'un élastique par exemple). Nous en profitons pour remercier Mme Lepresle pour le don de plusieurs masques tissus de taille enfant qui nous permettent de palier aux besoins éventuels de certains enfants. Il est aussi rappelé qu'il serait souhaitable que les enfants possèdent deux endroits bien distincts pour ranger leurs masques : 1 sac pour le ou les masques propres et 1 sac pour ranger ceux qui sont sales.

Mme Averseng fait état d'un protocole strict aussi au sein du périscolaire. Les agents testés positifs sont signalés à l'ARS qui se prononce ensuite sur la nécessité d'une fermeture de structure ou pas. Un référent COVID fera le lien avec l'école en cas de nécessité. Au sein de l'école Rosa Parks, les enfants sont pris en groupes par classe afin de limiter le brassage. Les espaces sont parfois communs mais les groupes classe séparés.

4. Projet d'école : constat, objectifs et actions

AXES DE TRAVAIL CHOISIS :

- n°1 : Maîtriser le langage oral et écrit par la production quotidienne
- n°2 : Prendre en compte les besoins particuliers des élèves en difficulté
- n°3 : Développer le parcours artistique et culturel de l'élève
- n°4 : Harmonisation des pratiques concernant la méthodologie
- n°5 : Œuvrer au rapprochement familles - école
- n°6 : Développer la pratique du calcul mental et la manipulation des nombres

* Plusieurs projets sont exposés : dans le cadre du parcours artistique et culturel, un travail autour du théâtre avec une troupe locale sera remis en place en lien avec l'intervention de M.Hébal Smael afin de créer une comédie musicale autour de l'histoire du Rock. Il s'agit du projet de l'année passée que nous espérons pouvoir reconduire.

* Dans le cadre de la prise en compte des besoins particuliers des élèves en difficultés, de l'analyse de la période de confinement et de son impact sur les apprentissages de nos élèves, des évaluations nationales ont été menées en CP et CE1. Les résultats ont été communiqués aux familles. Un conseil des maîtres s'est tenu afin de travailler à des solutions au sein de l'école. Globalement nous nous félicitons d'un impact assez minime de cette période de confinement sur la progression des élèves de l'école. Le directeur en profite pour remercier toute la communauté éducative dans sa mobilisation pour gérer au mieux cette période difficile.

* Le rapprochement avec les familles se poursuit notamment dans le cadre d'initiatives citoyennes portées par le tissu associatif dynamique de la commune. Un projet autour du Régambert (sortie le 12 novembre prochain) et un autre autour du verger partagé sont prévus avec Nature en Jeux.

5. Plan Particulier de Mise en Sûreté / Sécurité

* Un exercice PPMS « intrusion » a été organisé le mardi 13 octobre 2020 à 10h. Les enfants ont été avertis par l'équipe enseignante de la tenue de cet exercice indispensable. Aucun dysfonctionnement n'a été noté. La présence de la gendarmerie a permis aussi de glaner quelques informations visant à aider à la bonne tenue des exercices à venir.

* D'autre part, dans le cadre du rétablissement du plan vigipirate "Urgence attentat" nous maintenons l'interdiction de pénétrer au sein de l'école sans y avoir été invité par l'équipe enseignante et une carte d'identité sera demandée à chaque personne étrangère à l'école dont l'identité est inconnue. Nous pourrions aussi être amenés à effectuer un contrôle visuel des sacs. Enfin nous vous demandons de limiter les regroupements devant l'école.

6. Organisation du temps périscolaire (restauration, liaisons)

* Nous souhaiterions rappeler la procédure pour les transitions de 8h50 et 13h50. À cet horaire le directeur de l'école sonne et indique ainsi aux personnels périscolaires la possibilité d'amener les enfants concernés à leur classe (maternelle). Nous souhaiterions que l'attente éventuelle ne se fasse pas devant les classes de maternelle car les enseignantes peuvent être en rdv, ou en salle des maîtres.

Mme Averseng s'interroge sur la possibilité que des enseignants ne soient pas à leur poste à 8h50 pour qu'une telle demande soit formulée. Le directeur précise que c'est pas le cas et que nous souhaitons juste que cette transition soit la plus rapide possible afin d'éviter une attente accidentogène et bruyante dans le couloir. Mme Averseng rappelle qu'elle ne souhaite pas que des agents du SLA soient rappelés à leur devoir par l'équipe enseignante. Le directeur indique que cela n'a jamais été le cas et regrette la nécessité d'une personnification du problème car il est, ici, simplement question d'essayer d'améliorer ce temps de transition entre partenaires et non d'accuser qui que ce soit.

* Suite à la sortie imprévue d'un élève au portail de l'école, l'équipe enseignante souhaitait que soit à nouveau abordée la question de l'appel des élèves à 16h15 comme à 12h.

En effet, les enseignants ne bénéficient pas des inscriptions ALAE pour le soir et constatent des changements d'organisation trop récurrents dans les familles pour qu'une erreur ne puisse pas à nouveau se reproduire. Pour information, nous rappelons que les documents complétés en début d'année le sont, pour l'élémentaire, à titre informatif afin d'avoir un document de référence en cas de doute. Cependant la responsabilité de l'équipe enseignante ne peut être engagée sur ce temps car :

L'obligation de surveillance prévue à l'article D. 321-12 du code de l'éducation, s'exerce de façon continue pendant la totalité du temps scolaire, c'est-à-dire pendant la durée au cours de laquelle l'élève est confié à l'institution scolaire. Les modalités d'accueil et de sortie des élèves sont définies par la circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance et la sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et par la circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991 relative au règlement type départemental. Ce texte prévoit que la sortie des élèves, pour l'enseignement primaire, s'effectue sous la surveillance de leur maître. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Les enfants sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. **Aucune disposition d'ordre réglementaire n'oblige les maîtres à veiller, à la sortie des classes, à la continuité de la prise en charge et de la surveillance des élèves rendus à leur famille.** Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui. Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux selon des modalités prévues par le règlement intérieur de l'école. Ces enfants ne peuvent en aucun cas être laissés seuls à l'extérieur de l'école. Certaines communes mettent en place un dispositif de garderie des élèves à la sortie des classes. En cas de retard des parents, il est alors envisageable d'en aviser le service de garderie. Toutefois, la création d'un tel service n'entre pas dans les obligations des collectivités locales. Enfin, les activités périscolaires ne relèvent pas de la compétence de l'État et sont placées sous la responsabilité de la collectivité organisatrice. **Dans la perspective d'une bonne collaboration entre les différents acteurs concernés, ces questions peuvent être abordées dans le cadre des réunions du conseil d'école** auxquelles participent, notamment, un représentant de la commune et des représentants de parents d'élèves (article D. 411-1 du code de l'éducation). Le conseil d'école peut en effet donner tous avis et présenter toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (article D. 411-2 du code de l'éducation).

Si le directeur comprend bien qu'une vigilance de l'équipe enseignante peut suffire dans le cadre d'un établissement ne comptant que quelques dizaines d'élèves, dans un établissement plus important il ne peut en être de même. Des communes comme Villepinte ont mis en place un appel dans les classes comme il se fait à l'heure de la cantine (plateforme d'inscription sur Internet, édition de listes pour le lundi et possibilité de modification quelques jours avant).

L'équipe enseignante demande s'il ne serait pas possible d'en faire de même à l'école de Salles sur l'Hers. Ainsi, si le tri se faisait en amont, il serait bien plus aisé pour nous de veiller à ce qu'il n'y ait pas de problème à la sortie des classes, notamment pour les enfants du cycle 2. Entre les sollicitations des parents, des enfants et la vigilance nécessaire à ce temps là, il y aura toujours la place pour une erreur du genre.

Mme Averseng rappelle que les inscriptions à la garderie ont déjà été essayées à Salles sur l'Hers mais arrêtées car les listes contenaient trop d'erreurs. M. Farge indique que ces erreurs sont toujours présentes mais que leur gestion a été transférée à l'équipe enseignante. Mme Averseng indique que si des listes étaient établies la question des élèves non inscrits et de leur gestion se poserait. M. Farge indique qu'un accord serait alors à trouver pour que ces enfants ne soient pas laissés seuls et qu'une bascule vers les services de garderie pourrait être envisagée avec une modification des présences. Mme Averseng fait mention de l'étude d'un projet d'inscription et de paiement en ligne à l'horizon 2023. Elle rappelle aussi que le fait d'accueillir tous les enfants qui "restent" est un confort pour les parents.

M. Farge indique que si c'est un confort pour les parents c'est un transfert de responsabilité qui n'est pas acceptable car il contrevient aux missions qui incombent au corps enseignant qui, s'il est un partenaire de ce temps de transfert, ne peut en être le gestionnaire.

Mme Averseng et Mme Pull propose de mettre un agent en accompagnement des enseignants au portail. M. Farge indique que sans liste cette aide ne serait pas adaptée.

Les parents indiquent que le retour à un système d'inscription n'est pas souhaitable et que le confort de savoir que s'ils ne sont pas là, leurs enfants seront redirigés vers l'ALAE est intéressant pour eux.

M.Farge indique que l'équipe enseignante poursuivra sa réflexion afin de voir à proposer des améliorations au dispositif actuel.

7. Bilan financier de la coopérative scolaire, actions de la coopérative

Bilan coopérative : + 6915,01 euros au 23 octobre 2020

Nous remercions les parents pour leur participation à l'appel aux dons du début d'année, ainsi que l'Apeesh et la mairie pour leur contribution.

Pour information la coopérative scolaire est actuellement dans l'attente d'un remboursement à 18 mois de 1792 euros correspondant à l'acompte versé pour le projet de sortie scolaire de l'an dernier.

8. Vie de l'école

- Le goûter de Noël n'aura pas lieu cette année par contre les commandes de livres pour les enfants de l'école ont été passées et chaque enfant se verra remettre un livre à la fin de l'année.

- L'organisation du marché de Noël de l'APEESH est suspendue à l'évolution de la crise sanitaire. L'école en sera de toute façon partenaire en proposant des objets réalisés par les enfants qu'il sera possible d'emporter via l'école moyennant une participation libre, comme dans le format classique du Marche de Noël. Les fonds collectés par cette vente seront au profit de la coopérative scolaire. Une communication aux familles sera faite en temps voulu.

- Pour la kermesse et le spectacle de fin d'année, ainsi que pour toutes les autres sorties potentielles, le directeur pense raisonnable de repousser ces échanges à plus tard.

- La photo de classe se fera sous la forme d'un trombinoscope afin de respecter la distanciation nécessaire. Les photos individuelles et celles des fratries sont maintenues.

9. Travaux et équipement

* Retour sur le point "poubelles recyclables" : Depuis l'appel à une société de nettoyage, les déchets recyclables ne sont plus collectés. Nous souhaiterions donc qu'une solution soit trouvée afin de les collecter dans les classes. M. le Maire indique qu'un point sera fait avec Mme Carrière pour répondre à ce besoin.

* Un abri a été installé afin de pouvoir y stocker les vélos des maternelles. Nous souhaiterions remercier l'Apeesh pour son investissement et la mairie pour son installation.

* Il est nécessaire de renouveler le matériel de motricité des maternelles. Une proposition en ce sens sera faite à la mairie par l'équipe enseignante.

* La mairie nous informe qu'un renouvellement du parc informatique de l'école est envisagé. Nous rappelons la priorité d'équiper la classe de Mme Delon et celle de Mme Ollier. Le changement de vidéoprojecteur de la classe de Mme Ollier est aussi indispensable au plus vite. La mairie indique que ce changement se fera sur un ou deux ans en fonction de son coût.

M. le Maire indique aussi que les néons de toutes les classes seront changés afin d'éviter les surcoûts et diminuer la fatigabilité des yeux.

Le directeur tient à remercier au nom de toute l'équipe enseignante l'association des parents d'élèves, les parents élus et la mairie pour leur engagement au quotidien.

La séance est levée à 20H00

A Salles sur l'Hers, le 10 novembre 2020

David Farge, directeur,
président du conseil d'école

Clémentine Herbet,
secrétaire au conseil d'école